

# Globalisation et risques industriels

## Une évaluation critique des théories de la globalisation à partir des catastrophes industrielles et des accidents du travail

Globalization and industrial risks

A critical evaluation of the theories of globalization from industrial disasters and accidents at work

Stéphane Callens<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Université d'Artois, LEM, UMR 9221 CNRS, France, s.callens@sfr.fr

**RÉSUMÉ.** Les théories de la globalisation émergent au moment d'une augmentation des accidents industriels au milieu des années 1980. Elles conjuguent le risque de manière différente : comme une « manne » apportée par la globalisation, comme une probabilité ubiquiste d'un désastre, ou encore une injustice atteignant de façon répétée le plus vulnérable. L'étude empirique des données mondiales sur la période 1983-2014 indique quelques évolutions positives dans la période récente, ce qui est un argument en faveur de l'approche ubiquiste proposée par Ulrich Beck (1944-2015).

**ABSTRACT.** Theories of globalization emerged in the mid-1980s during a period which saw an increase in the number of industrial accidents. These different theories approach industrial risk in their own ways: as a "manna" brought by globalization, as a ubiquitous probability of a disaster, or as an injustice repeatedly reaching the most vulnerable people. The empirical study of global data between 1983 and 2014 indicates some positive developments in recent times, which is an argument in favor of ubiquitous approach proposed by Ulrich Beck (1944–2015).

**MOTS-CLEFS.** Théories de la globalisation, risques industriels, travail décent, accidents du travail.

**KEYWORDS.** Theories of globalization, industrial risks, decent work, occupational injuries.

### Introduction

Le risque industriel se définit comme la probabilité d'un accident dans un site ou un processus industriel. Le risque majeur se caractérise comme celui qui puisse affecter sévèrement le site et son voisinage, en nombre de victimes, de personnes affectées, en dégâts à l'environnement. L'accident du travail concerne un ou plusieurs travailleurs d'une activité. Les catastrophes récentes du Rana Plaza en 2013, et du port de Tianjin en 2015 sont d'une ampleur inégalée, et soulèvent des interrogations sur les relations entre la globalisation et les risques industriels. L'explosion du port de Tianjin se produit après un incendie dans un entrepôt de produits chimiques. Parmi les 173 victimes, ce sont les pompiers qui paient le plus lourd tribut (99), par le manque d'information sur la composition chimique des matières entreposées. Au Bangladesh, un immeuble abritant des commerces et cinq ateliers de confection, le Rana Plaza, s'est effondré, entraînant le décès de 1138 personnes, la plupart ouvrières. Dans ces deux catastrophes, les firmes sont proches des pouvoirs locaux et globalisées par la diffusion des biens produits. Les récits de ces événements sont replacés dans des interprétations de la globalisation : et autant les faits semblent bien établis, autant les théories de la globalisation semblent partir dans de multiples directions. Pour les uns, un retour de la réglementation publique et de liens étroits entre les firmes et les États (BREMNER, 2010) ; pour les autres, au contraire, une disparition généralisée des États-Providence (BAUMANN, 2011).

Les données disponibles sur les risques industriels dans le monde restent incomplètes. Elles sont collectées partiellement dans un secteur réglementé, laissant dans l'ombre des activités industrielles formelles et informelles. Un travail d'estimation globale des grandes tendances de la globalisation à travers les accidents industriels avait été mené en collaboration avec l'Organisation internationale du travail en 2003 (HÄMÄLÄINEN, 2009 ; HÄMÄLÄINEN *et al.*, 2009). Ces estimations peuvent être aujourd'hui complétées et prolongées jusqu'en 2014. Ceci contribue aux évaluations de la pertinence empirique des différentes théories de la globalisation. Les bases de données utilisées proviennent principalement du Centre d'épidémiologie des désastres de l'Université de Louvain qui gère la base de données EM-DAT, et de l'Organisation internationale du travail à Genève. Les données de cadrage (population active, indices de globalisation) ont été fournies par les bases de données de la Banque mondiale. Les incidences sont exprimées en taux pour 100 000 personnes.

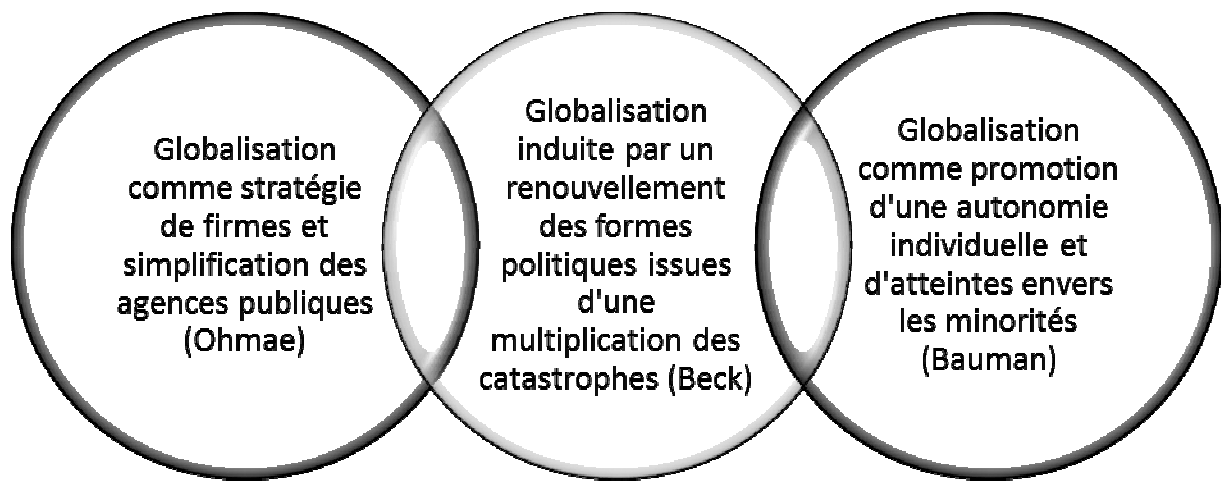
Il est procédé en quatre temps. Une première section dresse une cartographie des théories de la globalisation en relation avec les risques industriels. Les deuxième et troisième apportent une vue d'ensemble à partir des ressources fiables en matière de base des données sur les risques industriels dans le monde, en discutant les désastres technologiques, puis les accidents du travail. Une quatrième section discute la pertinence des approches théoriques en raison des résultats obtenus.

## 1. Globalisation et risques industriels : approches théoriques

L'ouvrage de Kenichi Ohmae, *La Triade* (OHMAE, 1985), se situe dans le cadre d'une réflexion stratégique et organisationnelle des firmes. Il y est alors recommandé que les firmes privilégient une inscription dans les trois principales régions économiques du monde, États-Unis, Union européenne et Asie-Pacifique. Une simplification de l'organisation internationale est aussi souhaitée en limitant les niveaux hiérarchiques des agences publiques dans des régions globales et des microrégions (OHMAE, 1985). Ces régions se doivent d'accueillir les firmes en étant attractives. Le risque est positif chez Ohmae, il est d'abord une opportunité : il s'agit pour les firmes de s'inscrire dans les grands flux économiques, les autorités publiques venant en support. Cet ouvrage est la première manifestation d'une théorie de la globalisation.

La catastrophe industrielle de Bhopal (Inde) le 3 décembre 1984, l'émission accidentelle d'un nuage de produit dans une usine de pesticides, amène à s'interroger sur le possible « double standard » des industriels, qui auraient fait migrer vers des pays peu réglementés leurs unités les plus polluantes (CASTELMAN, 1985). L'Inde ne fait pas partie de la Triade de Kenichi Ohmae, qui s'inscrit dans une littérature de la bonne organisation, à la recherche d'un standard élevé en présence d'une alternative de la qualité de la réglementation et de la gestion des risques. Cette perspective du « double standard » est développée par Zygmunt Bauman (par exemple : BAUMAN, 2011). Les dégâts de la globalisation se concentreraient dans des zones et des populations périphériques. Le risque est endémique pour certaines populations défavorisées.

Une troisième approche est développée par la sociologie politique du risque d'Ulrich Beck (BECK, 1986). Le risque est alors du côté le plus noir d'une probabilité de catastrophe, et cette vulnérabilité est partagée par tous. Le risque y est ubiquiste. Il ne va pas s'acharner spécifiquement sur le plus démuné, ou la minorité la plus marginalisée, comme dans la littérature du « double standard ». Celle-ci suppose aussi une disparition du politique, alors que chez Beck, il s'agit d'un déplacement, d'une transformation en cours de la gouvernance, un effet involontaire de la multiplication des catastrophes. Beck distingue deux grandes formes de modernisation, la première, celle de la révolution industrielle, est associée à des mécanismes politiques majoritaires qui peuvent être défavorables aux minorités, la deuxième est dite réflexive, et apporte un renouvellement des mécanismes politiques. La catastrophe a un effet créateur pour ces nouvelles formes politiques.



**Figure 1.1.** *Théories de la mondialisation*

Ces théories de la mondialisation la considèrent uniquement comme un phénomène récent, délimitant une période temporelle de l'après-Tchernobyl, au contraire de la recherche historique employant le vocable de « mondialisation » pour un grand nombre de périodes à partir de la sortie de l'Afrique pour l'espèce humaine, la faisant une espèce ubiquiste depuis 60 000 ans environ. Même le contexte de la catastrophe de Bhopal est plus en relation avec l'état de l'Inde décrite par Gunnar Myrdal dans son ouvrage de 1968, « *le Drame de l'Asie* ». La politique indienne y est décrite comme rencontrant le dilemme conduisant à une faible croissance de l'emploi, par des implantations d'industries capitalistiques ne venant pas concurrencer des secteurs artisanaux traditionnels. Ni ces implantations industrielles, ni les secteurs traditionnels ne sont fortement créateurs d'emploi, alors que la croissance naturelle de la population est élevée. L'économiste recommande une politique de développement à partir de petites et moyennes entreprises (PME) innovantes. En Asie, « *l'emploi industriel ne peut être espéré très important dans les décennies à venir* » (MYRDAL, 1968, p. 251) : cette prévision du prix Nobel d'économie de 1974 qui fait aujourd'hui sourire, indique combien est inattendue l'émergence de l'atelier asiatique, même pour les meilleurs théoriciens en économie de l'innovation et du développement. Une conscience des insuffisances théoriques est présente dans le premier ouvrage de Beck (BECK, 1986), qui oppose une première modernisation bien adaptée à l'économie du développement de Myrdal, à une deuxième en cours. Les théories de la mondialisation n'ont donc tout au plus qu'une trentaine d'années. Le phénomène de la mondialisation peut avoir une chronologie différente.

L'étude de Myrdal sur l'Inde témoigne de sa déception devant la progression de l'État-Providence dont il a été un des grands théoriciens dès les années 1930. Il avait constaté en Europe de l'Ouest la propagation d'une démocratie sociale : les batailles électorales n'y concernaient plus que des dispositions pratiques de mise en œuvre des droits sociaux. Il avait prophétisé en 1960 la mondialisation d'« une politique prophylactique » en remplacement du « philanthropisme libéral ». L'ingénierie sociale de Myrdal était celle des systèmes universels, en opposition avec les politiques qui ciblent une partie de la population, les pauvres ou les malades d'une maladie donnée. L'État-Providence suédois s'était constitué dans un contexte de faible fécondité et de forte émigration vers les États-Unis. Une répartition salariale plus égalitaire permettait d'améliorer les niveaux de vie. Pour l'Inde des années 1960, cela prendrait du temps, et le « philanthropisme libéral » y restait d'actualité. L'émergence de l'atelier asiatique lève le principal obstacle constaté par le promoteur de l'État-Providence.

	<b>OHMAE</b>	<b>BECK</b>	<b>BAUMAN</b>
<b>Définition du risque</b>	« Manne »	Ubiquiste	Amplification sociale
<b>Rôle de la firme</b>	Actif, prépondérant	Inquiet devant une absence de maîtrise	Pas de dimension organisationnelle
<b>Sphère politique</b>	Marché politique de l'attractivité régionale	Réalisme d'une politique déjà globale	Souhaite un « retour du politique »
<b>Devenir de l'État-Providence</b>	Une providence au niveau du groupe d'entreprises, des régions	Transformation	Décrit une société « fluide », anémique

**Tableau 1.1.** *Divergences des théories de la globalisation*

Le prix Nobel de sciences économiques de 1974, partagé entre Hayek et Myrdal, donne un raccourci des théories d'avant la globalisation : d'une part, un libéralisme critique de toute forme de planification avec Hayek, de l'autre une ingénierie sociale du développement avec Myrdal. Les trois théories de la globalisation qui apparaissent au milieu des années 1980 diffèrent dans leur définition du risque, leur place de la firme et de l'organisation, celle du débat politique et dans leur pronostic sur le devenir de l'État-Providence (tableau 1.1).

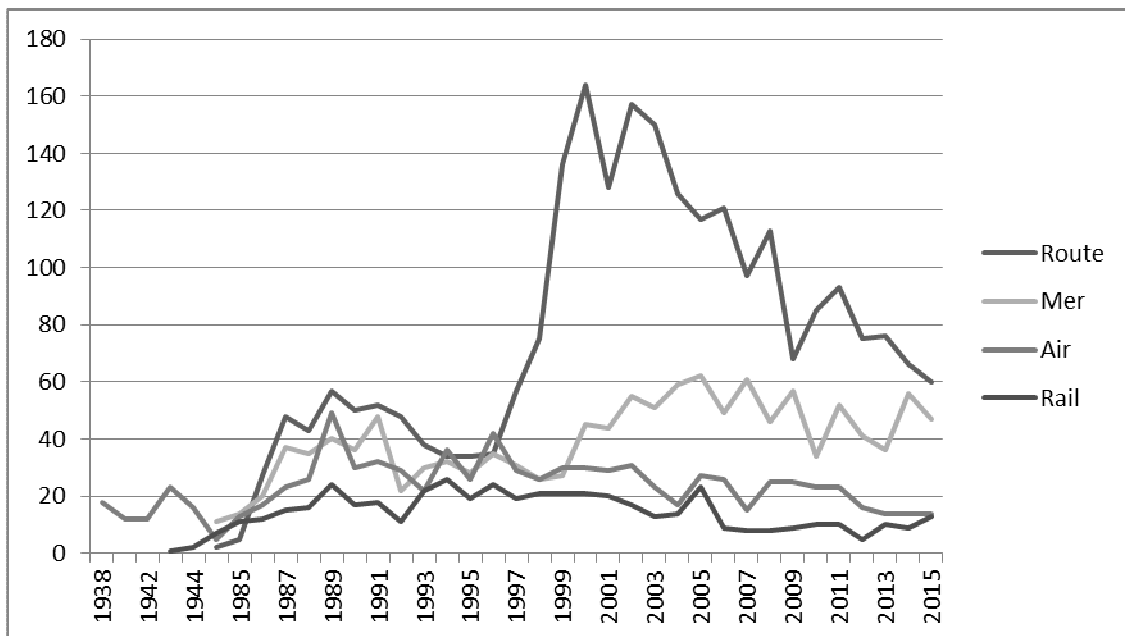
## 2. Les risques industriels dans le monde : les catastrophes

Les données sur les catastrophes dans le monde proviennent de l'usage pour les opérations de secours internationaux et les retours d'expérience. Les premières catastrophes enregistrées ont été les séismes dès le début du vingtième siècle, puis une épidémiologie s'est étendue à l'ensemble des désastres. Une première discussion porte sur la périodisation à envisager dans l'étude de la globalisation. Les données sur les risques industriels incitent à retenir une périodisation qui fait pleinement débiter la période de globalisation contemporaine dans le milieu des années 1980 (figure 2.1). La « masse » des désastres technologiques apparaît très inégalement répartie, avec un nombre faible d'évènements avant 1985, et une multiplication ensuite.



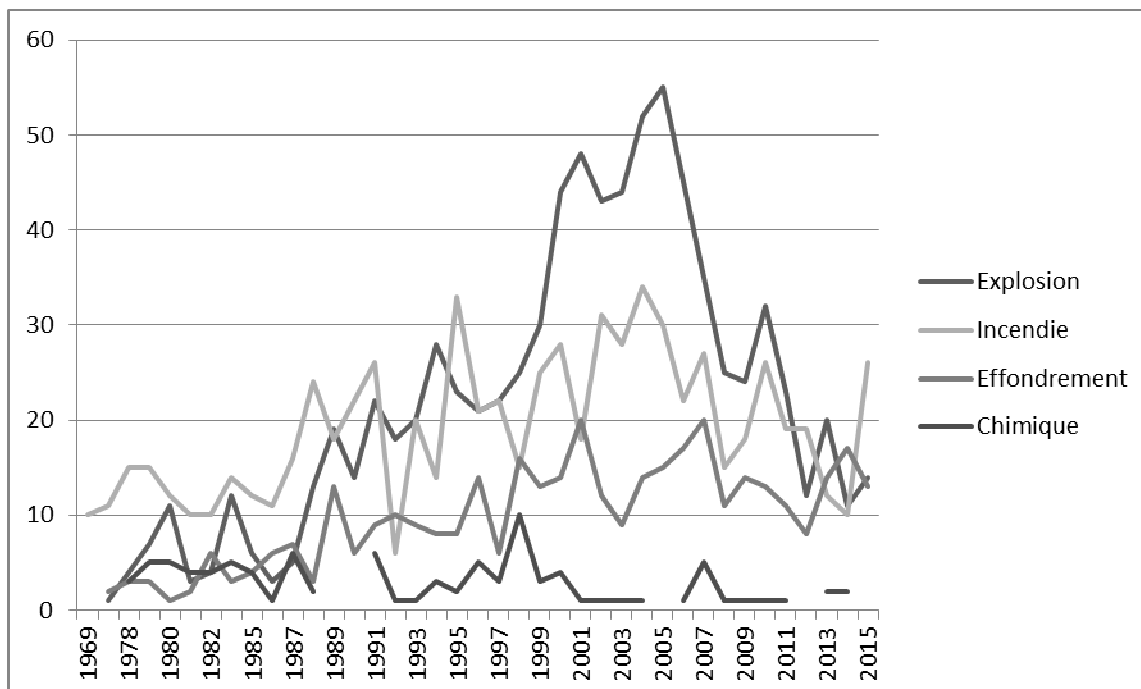
**Figure 2.1.** Nombre annuel de catastrophes technologiques dans le monde (1900-2014)  
Source : EM-DAT<sup>1</sup>

Les catastrophes industrielles ont été les plus nombreuses en 2004 (81). Les grands accidents dans la chaîne logistique se multiplient à partir de 1985. Ce sont les grands accidents routiers qui sont les plus nombreux, suivis par les naufrages.



**Figure 2.2.** Nombre annuel de désastres dans les transports dans le monde  
Source : EM-DAT

1. D. Guha-Sapir, R. Below, Ph. Hoyois, EM-DAT: The CRED/OFDA International Disaster Database –[www.emdat.be](http://www.emdat.be), Université Catholique de Louvain, Brussels, Belgium.



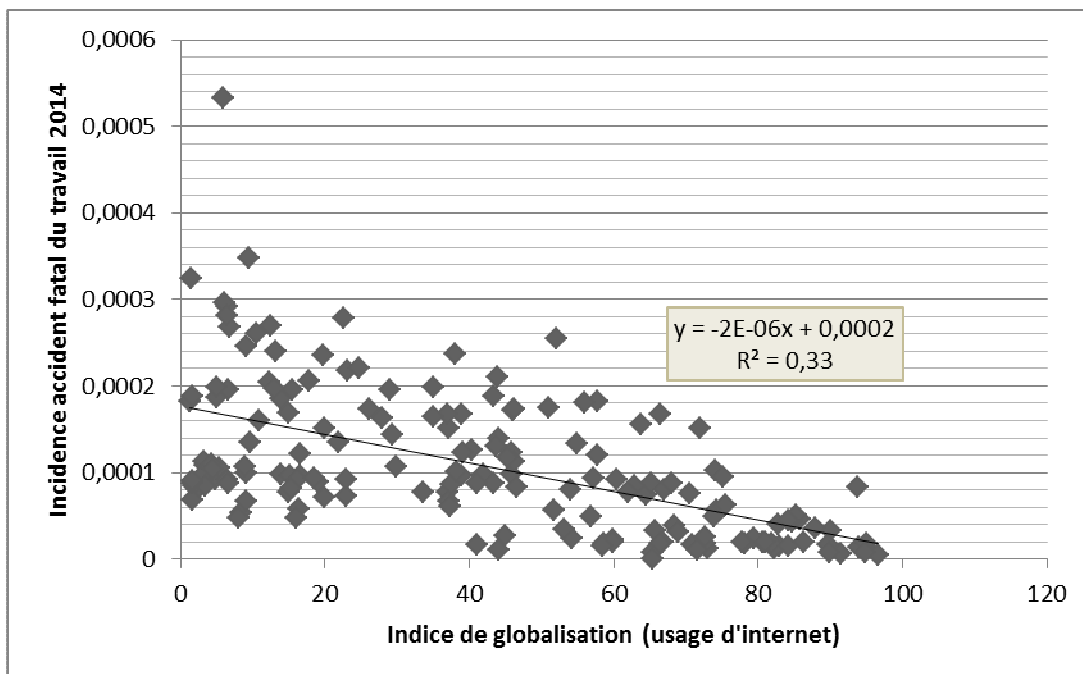
**Figure 2.3.** Nombre annuel de catastrophes industrielles dans le monde par type  
Source : EM-DAT

Deux inflexions sont à commenter dans ces statistiques de désastres technologiques, l'accroissement brutal du milieu des années 1980, puis l'amélioration constatée depuis environ une dizaine d'années. Ces désastres n'ont pas augmenté dans une seule partie du monde, l'Océanie. Ils ont été un peu plus nombreux en Europe et dans les Amériques. Ils ont fortement augmenté en Afrique et Asie. Une mauvaise qualité des infrastructures routières, avec un basculement du trafic vers la route en raison du faible coût du carburant est une conclusion qui peut être tirée de l'analyse de la croissance des désastres technologiques dans le milieu des années 1980. Une comparaison Océanie/Amériques pour les mines de charbon indique la pertinence d'une gestion des risques vis-à-vis de la simple conformité à une réglementation (POPLIN *et al.*, 2008). Une amélioration en matière de risque majeur provient d'une nouvelle technologie, si cela correspond à un changement organisationnel approprié (DIONNE-PROULX *et al.*, 1999). Pour certains types de désastre industriel, il peut être évoqué un apprentissage organisationnel. Les accidents chimiques en seraient un bon exemple. Une législation spécifique a été mise en place en Europe en 1982 avec la directive Seveso. Ce risque ne s'est pas pour autant exporté vers d'autres régions du monde. Incendies et effondrements de bâtiment industriel ont connu une évolution en palier – l'incendie d'une usine au Bangladesh en 2012 et l'effondrement du Rana Plaza l'année suivante à Dacca sont bien représentatifs de ces grands accidents de la période de la globalisation.

Les technologies impliquées dans les désastres technologiques depuis leur essor des années 1980 sont anciennes. Explosion, incendie et effondrement ne sont pas des conséquences des technologies de la période de la globalisation contemporaine, de même pour les grands accidents de transport. Cette conclusion peut s'étendre aux accidents de travail dans le monde (figure 3.1).

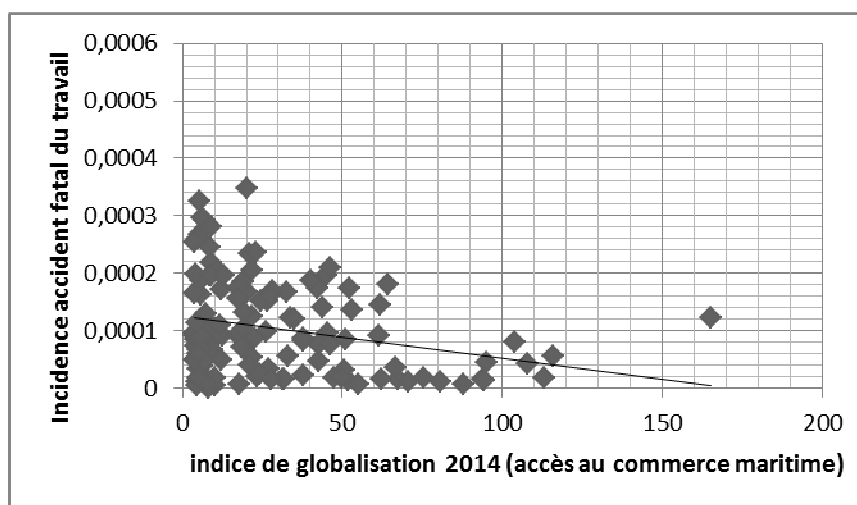
### 3. Les accidents du travail dans le monde

Si les facteurs organisationnels associés aux nouvelles technologies sont soulignés dans la littérature (DIONNE-PROULX *et al.*, 1999) pour expliquer une réduction des désastres industriels et des accidents du travail, un tri croisé entre niveau globalisation liée aux nouvelles technologies et incidence des accidents du travail indique une association inverse entre ces deux termes (figure 3.1).



**Figure 3.1.** Incidence de l'accident fatal du travail et taux d'usage de l'internet dans le monde  
 Source : Banque Mondiale et Organisation internationale du travail

Un indicateur de globalisation indépendant de l'adoption d'une nouvelle technologie laisse subsister une association de type « plus de globalisation, moins d'accident » (figure 3.2). L'usage d'internet n'a fait que renforcer une situation préexistante.



**Figure 3.2.** Accès maritime et incidence des accidents  
 Source : Banque Mondiale et Organisation internationale du travail

Les risques professionnels restent structurés par secteurs et métiers. Le système statistique de l'Organisation internationale du travail permet d'avoir accès à des données métiers. Les données par secteur sont difficilement exploitables en raison de leur caractère fortement lacunaire et des différences de définition des secteurs selon les pays. Les métiers les plus dangereux restent ceux de l'exploitation forestière, la pêche, les mines et carrières, les travaux en hauteur comme la couverture des bâtiments.

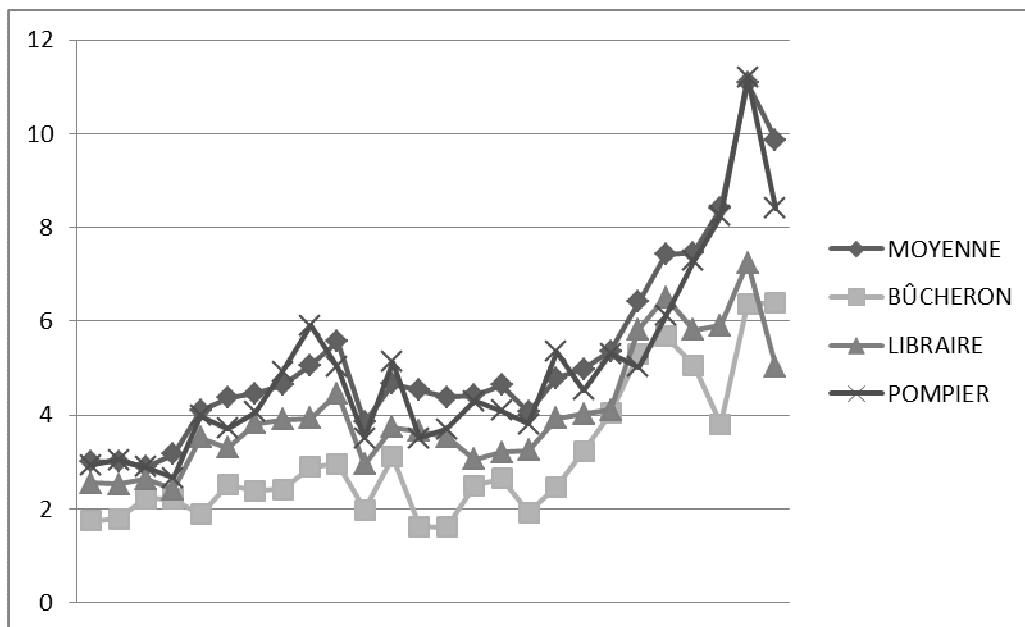
La globalisation affecte les systèmes de rémunération de diverses manières. Au niveau le plus agrégé, global, où nous nous situons ici, il n'a pas été trouvé de relation simple entre les politiques de rémunération et les risques professionnels et industriels. Les hypothèses les plus couramment avancées

sont celles d'une « prime de risque » et celle, concurrente, d'une double relation devant l'exposition du risque professionnel – certains vont avoir une « pénalité », d'autres vont avoir une prime en raison d'une surexposition au risque. Au Royaume-Uni, lors de la dernière épidémie d'Ebola, une polémique avait vu le jour à propos de la politique de rémunération des responsables opérationnels, jugée trop peu généreuse au regard de l'utilité sociale et du risque couru. Les responsables des systèmes de santé des pays concernés et des grandes ONG médicales procèdent à un compromis, tenant compte en particulier de la qualité de la formation du personnel, de la préservation de la motivation intrinsèque, et de l'intégration dans la durée de la politique de rémunération pour un système de santé en Afrique. Les organisations globales réalisent des politiques de rémunération opérant une acculturation entre différents systèmes. Cette politique de rémunération est une forme d'incitation, moins simple que la « prime de risque », une compensation monétaire du risque couru. Des formulations concurrentes, comme le « salaire d'efficacité » ou celui des dispositions discriminatoires de double relation devant l'exposition au risque, ne conviennent pas non plus au cas examiné.

La croissance propre à chaque secteur, ou au contraire son déclin, affectent les rémunérations. L'écart moyen, par exemple pour les mineurs, entre le chef d'équipe et l'aide mineur, se réduit dans les années 1990, puis augmente dans les premières années du troisième millénaire. Le D1/D9 (rapport entre les salaires du premier décile et du neuvième décile) se contracte un peu en moyenne dans la période de la globalisation, selon les données d'un échantillon de 60 pays collectées par l'Organisation internationale du travail. Si ce ratio D1/D9 est corrélé avec l'incidence des accidents du travail, cependant les variations de ce ratio dans le temps (généralement faibles) ne le sont pas. La Suède qui a l'incidence la plus faible pour les accidents du travail, a aussi le D1/D9 le plus faible, égal sur longue période à 2. Les firmes exportatrices peuvent apporter une « prime d'export » et contribuer au contraire à un élargissement des inégalités. Toutes ces explications sur les transformations des rémunérations dans la globalisation ne font pas appel à l'exposition aux risques professionnels.

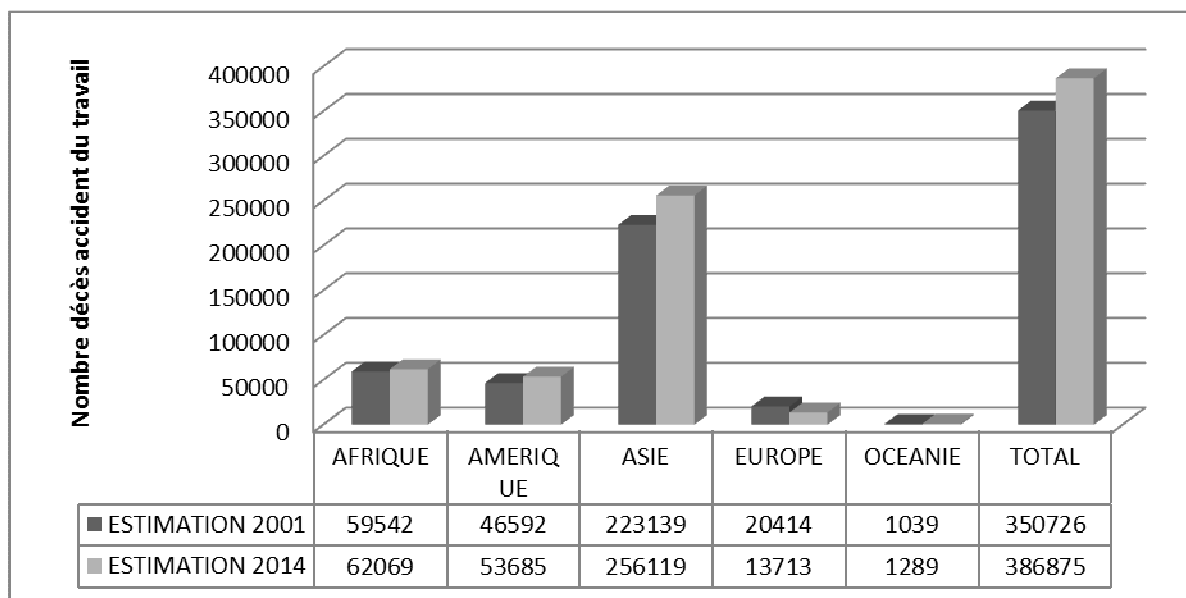
Les variations des salaires moyens globaux par métier peuvent être illustrées à travers trois métiers : le pompier, qui est emblématique d'une exposition volontaire au risque, le bûcheron, qui est celui avec le risque professionnel objectif le plus important, et de l'autre côté, le libraire avec le moins important. La rémunération moyenne globale du pompier est très proche de la moyenne de l'ensemble des métiers. La rémunération moyenne globale du libraire est le plus souvent supérieure à celle du bûcheron, l'écart est cependant faible et parfois s'inverse. L'échelle de l'exposition aux risques (ici, Bûcheron, Pompier, Libraire) ne se traduit cependant jamais dans la hiérarchie des rémunérations. La globalisation n'intervient que ces dernières années, en introduisant de nouvelles pratiques commerciales, ce qui défavorise le classement relatif de la rémunération du libraire. Il existe une valorisation sociale de certains métiers à risque au service d'autrui, cependant les compensations monétaires du risque couru ont étonné par leur modestie lors de la dernière épidémie de fièvres hémorragiques d'Ebola.





**Figure 3.3.** Le pompier, le libraire et le bûcheron (salaire horaire réel, 1983-2008)  
 Source : Organisation internationale du travail

La population active mondiale a cru de 20 % entre 2001 et 2014, passant de 2,8 à 3,4 milliards de personnes âgées de 15 ans et plus. L'estimation faite à partir des données 2014 sur les accidents du travail se trouve en dessous de cette valeur de croissance. Une réduction de l'incidence des accidents du travail mesuré par rapport à la population active est donc conjecturée par cette estimation. 20 % des cas proviennent de 33 pays (sur 199) dont les statistiques d'accidents du travail sont jugées fiables, ce qui est une amélioration vis-à-vis des estimations précédentes. Des facteurs d'amélioration ont donc été à l'œuvre entre 2001 et 2014, mais avec des disparités importantes entre secteurs et groupe de pays.



**Figure 3.4.** Estimations 2001 et 2014 du nombre d'accidents fatals du travail dans le monde  
 Source : Organisation internationale du travail ; HÄMÄLÄINEN (2009) pour l'estimation 2001 ; l'auteur pour l'estimation 2014

Les facteurs organisationnels seraient les plus importants pour les accidents graves du travail. La dimension conjoncturelle est plus présente à travers une plus grande quantité d'accidents mineurs dans une période d'accroissement rapide de l'activité. La catastrophe technologique la plus grave de la

période est liée à un aléa naturel, le tsunami de 2011 au Japon. Le bilan est favorable pour l'Europe, selon les différents indicateurs, accidents du travail et désastres technologiques. La législation européenne Seveso a été mise en place en 1982, avec une obligation de déclaration des incidents. Là aussi, à travers ces statistiques spécifiques aux installations classées, la baisse est sensible pour la période récente.

Le raisonnement avec des taux d'incidence indique qu'il s'agit d'une amélioration organisationnelle globale, mais qui laisse un écart (d'un facteur d'environ 3,5) entre les pays avec des relations industrielles de bonne qualité et le reste du monde. Les macroéconomistes Hall et Soskice (2002) ont popularisé une typologie basée sur les pays de « Coordinated Market Economy » (CME) et les autres pays, « Liberal Market Economy » (LME). Ces pays CME sont principalement les pays de l'Europe du Nord. L'existence d'une réglementation, y compris avec le droit d'expression syndicale, n'est pas le point qui sépare ces deux groupes de pays. Un indice créé à partir des bases sur les conventions signées par les pays de l'Organisation internationale du travail ne donne pas des valeurs moyennes très différentes pour les deux groupes de pays. La situation est différente pour des indicateurs basés sur des comportements d'observance de bonnes pratiques, comme la transparence ou le respect des règles de sécurité.

	Nb de pays	Transparence	Indice droit syndical OIT	Incidence 2001 estimée	Incidence 2014 estimée
<b>CME</b>	12	74,6	95	4,5	3,25
<b>LME</b>	161	41,4	90,7	15,1	11,3

**Tableau 3.1.** « Coordinated Market Economy » versus « Liberal Market Economy » et accidents fatals du travail  
 Source : Organisation internationale du travail ; HÄMÄLÄINEN (2009) pour l'estimation 2001 ;  
 l'auteur pour l'estimation 2014

La typologie des relations industrielles peut être détaillée afin d'y bien caractériser les deux très grands pays, que sont la Chine et l'Inde. Trois sous-types peuvent être créés dans le type LME. Plus précisément :

- *corporatisme* : Il n'y a pas eu de promotion des droits civiques et sociaux. Dans la définition historique du corporatisme retenue, les organisations professionnelles ont été transformées en bureaucratie nationale. Il s'agit donc d'une confiscation plus ou moins brutale par un pouvoir centralisateur. Les corporatismes forment un droit administratif du travail, avec souvent une même organisation pour les employés et les employeurs dans les mêmes organisations (Exemples : Chine, Égypte). Le péronisme en Argentine est un autre exemple de corporatisme ;
- *trade union de circonscription (TUC)* : Il n'y a pas eu de remise en cause de certains aspects du corporatisme comme le contrôle de l'embauche à cause de l'antériorité historique de l'établissement des droits civiques (Inde). Le financement du/des parti(s) politique(s) se fait par l'/les organisation(s) syndicale(s). Le système de *closed shop* ou *union shop* de monopole de recrutement par l'organisation syndicale est fréquent. Le *closed shop* est aujourd'hui interdit dans l'Union européenne depuis 1990 ;
- *indépendant* : Il y a eu une période de décalage entre l'instauration de droits civiques (généralement le 18<sup>e</sup> siècle) et celle des droits sociaux (dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle). Il y a eu par contre absence de tradition corporatiste (États-Unis, Australie), ou abolition des droits des corporations (France). Il y a un pluralisme syndical, mais aussi une indépendance du politique vis-à-vis du travail qui donne des politiques qui peuvent être plus partisans et plus « idéologiques » (France, États-Unis, Australie, Canada).

« Liberal Market Economy »			« Coordinated Market Economy »
<i>Corporatiste (Chine)</i>	<i>Trade-Union de circonscription (Inde)</i>	<i>Indépendant</i>	<i>Trade-Union d'opinion</i>
Avant l'instauration des droits civiques : absence de liberté syndicale réelle	Existence de longue date des droits civiques	Dates décalées de la création des droits civiques et sociaux	Simultanéité historique de la création des droits civiques et sociaux
Souvent une seule organisation pour patrons et ouvriers	Charisme de politicien local	Fédération sectorielle	Pluralisme des organisations syndicales
Organisé sur une base de métiers	Sur une base locale	Sur une base sectorielle	Sur une base sectorielle et d'opinion
Relais d'un pouvoir central étatisé	Relais parlementaire par un parti	Soumis à une réglementation des lobbys	Gouvernance paritaire

**Tableau 3.2.** Typologie des relations industrielles dans le monde

Cette typologie permet de caractériser dans la période 2001-2014, une situation des relations industrielles (LME-TUC) associée à la variation la plus négative dans la période (tableau 3.3). La situation en Asie, pour la période 2001-2014, est donc caractérisée par deux cas polaires : les pays du sous-continent indien qui sont marqués par des taux importants en matière d'accidents industriels, et le Japon, dont les principes organisationnels ont été mis en défaut lors du tsunami de 2011, mais qui par ailleurs, s'inscrit dans le mouvement constaté de baisse des accidents graves du travail.

TYPE DES RELATIONS INDUSTRIELLES (hors micro-États)	ESTIMATION 2001	Déclarés OIT 2014	ESTIMATION 2014	VARIATION 2014/2001
LME-CORPORATISTE	163643	75864	177514	1,08
LME-INDÉPENDANT	118962	7389	129238	1,08
LME-TUC	60825	77	74097	1,22
CME	7149	1950	5288	0,74
<b>TOTAL</b>	<b>350579</b>	<b>85280</b>	<b>386137</b>	<b>1,10</b>

**Tableau 3.3.** Nombre d'accidents fatals du travail selon le type des relations industrielles dans le monde  
Source : Organisation internationale du travail ; Hämäläinen (2009) pour l'estimation 2001 ; l'auteur pour l'estimation 2014

Si aujourd'hui les pratiques organisationnelles étaient toutes équivalentes à celle d'un pays CME comme la Suède, il y aurait 14 fois moins d'accidents du travail dans le monde.

#### 4. Discussion

Les technologies incriminées dans ces accidents industriels graves sont plutôt anciennes, les actions à mettre en œuvre sont connues et évaluées. Une politique « *evidence based* » de réduction des accidents du travail existe. Les réflexions théoriques sur la globalisation peuvent être évaluées à travers leur potentiel dynamique et leur qualité de pilotage pour mettre en œuvre cette politique de réduction et

d'atténuation des risques industriels. Les deux principales critiques qui peuvent être formulées le sont à l'encontre des théories d'Ohmae et celle de Bauman. La définition du risque est insuffisante dans la théorie d'Ohmae pour une prise de décision, en ne tenant pas compte des pertes potentielles probables. L'absence de dimension organisationnelle dans la théorie de Bauman, une aspiration à jouer la tension semble à l'opposé en règle générale de ce qu'il faudrait faire selon les résultats associant les situations les plus conflictuelles à la moindre prévention des accidents du travail (tableau 3.3).

Les procédures qualité-sécurité-environnement sont en cours d'évolution, en intégrant de façon plus explicite l'analyse des risques (nouvelles normes ISO 9001-2015, ISO 45001). Cependant, avec une simple procédure qualité ISO 9001, une réduction des accidents du travail dans les établissements de plus de 200 salariés a pu être mise en évidence (EUZENAT et MORTEZAPOURAGHDAM, 2016). C'est une dimension réflexive qui est apportée à l'organisation dans cette approche qualité qui est la boîte à outils utilisée par Kenichi Ohmae. La transition est souvent le point le plus difficile pour un programme de transformation universelle. De multiples Utopies existent sur le papier sans dépasser le stade du projet. Ohmae a le mérite d'indiquer une voie qui ne semble pas trop irréaliste de transition entre des entités nationales « colbertistes » et un maillage de régions ayant des politiques concurrentes d'attractivité pour les entreprises.

Bremmer soutient une thèse entièrement contraire à celle de Kenichi Ohmae : la période contemporaine serait marquée par le retour d'un « Capitalisme d'État ». Le monde aurait besoin d'un leadership unique, comme au temps de Colbert, où La Fontaine expliquait dans une fable que le dragon à une tête et cent queues, l'emporte sur celui, maladroit, à cent têtes et une queue qui représentait l'Allemagne du XVII<sup>e</sup> siècle (LA FONTAINE, 1668). La distribution des rôles de la fable faite par Bremmer attribue celui du dragon maladroit à une institution qui est née en 2008, le G-20. L'analyse de Bremmer est conforme à une recherche de représentation directe des entreprises à travers un leadership politique unique, et déplore la situation de pluralité collégiale du monde, celle de la Triade (États-Unis, Union Européenne, Japon) initialement mise en avant par Kenichi Ohmae, exprimée aujourd'hui plus largement par l'existence d'un G-20. Ce même thème d'absence de leadership et de contrôle sur la globalisation se trouve aussi bien exprimé par Bauman que par Bremmer. Le dragon de la globalisation serait un monstre acéphale (BAUMAN, 2011).

Beck présente plusieurs points forts vis-à-vis de ces approches ayant peu de pouvoir d'analyse des évolutions les plus contemporaines. Ses recommandations méthodologiques visent à éviter des ancrages dans un contexte propre à un seul pays, ainsi qu'à prendre en compte la réalité des jeux d'acteurs globaux et des dynamiques créatrices apportées par des catastrophes vécues par l'ensemble de la planète, et pas seulement des seuls effets destructeurs (BECK, 2002 ; 2006 ; 2011 ; 2015). Il avance une explication dans la globalisation pour une éventuelle baisse de la violence sociale, en raison d'une amélioration du *self-control*. Or, les données fiables, contrôlées ne laissent aucun doute sur la réalité de cette baisse dans de nombreux pays. En se limitant à l'interprétation de la courbe du nombre de désastres industriels dans le monde qui atteint son maximum en 2004, l'analyse de Matthias Beck<sup>2</sup> (BECK, 2016) qui se situe dans le courant de littérature du « Double Standard » ne peut avancer d'explication à ce retournement. La notion de « processus de civilisation » avait été introduite par le sociologue Norbert Elias, qui avait démontré le rôle positif de la formation de routines par les cours royales dans l'Europe préindustrielle. Ce « processus de civilisation » expliquait la montée, puis la descente dans certains pays et pas d'autres de la violence sociale, maximale au début du dix-septième siècle en Europe. La globalisation serait un « processus de civilisation », au sens défini par cette tradition d'analyse sociologique et comportementale. A contrario, un territoire de conflits comme l'avait été l'Allemagne longtemps au dix-septième siècle avait connu pendant une longue période postérieure une détérioration du *self-control* de ses habitants (ELIAS, 1975).

---

2. Centre d'histoire économique de la Queen's University de Belfast. Seule une homonymie le relie à Ulrich Beck, décédé en 2015, qui était professeur de sociologie à l'Université de Munich.

Bauman avance la thèse d'une nouvelle technologie qui divise : plutôt que d'homogénéiser la condition humaine, l'évolution technologique tend à la polariser (BAUMAN, 1998). Les approches pénales se développeraient dans une gestion d'une partie de la population marginalisée, tandis que quelques-uns bénéficieraient des libertés nouvelles apportées la technologie. Le « double standard » serait donc d'abord pénal : certaines populations, les plus sédentaires selon Bauman, seraient gérées à travers une criminalisation, tandis que d'autres jouiraient d'une plus grande liberté. Les dommages collatéraux de la globalisation se situeraient au Nord et au Sud pour des populations marginalisées (BAUMAN, 2011). Nouvelle élite mondiale, nouveau prolétariat : cette recomposition se ferait à travers des politiques de type pénal et une disparition de l'État-Providence. La relation avec les données empiriques inciterait à voir un problème de « double standard » concernant non pas uniquement des populations marginalisées, mais un fonctionnement plus général des marchés du travail. Le diagnostic porté à partir d'un conservatisme technologique (ce seraient les nouvelles technologies qui apporteraient une dégradation) n'est pas confirmé empiriquement : la commission paritaire qui contrôle l'ensemble des sites industriels au Bangladesh sous l'égide de l'Organisation internationale du travail relève surtout des défauts dans les installations électriques et les procédures d'évacuation en cas d'incendie. Les données empiriques sont plutôt favorables à une interprétation à la Hall et Soskice (2002), avec un même écart d'un ratio 3,5 pour l'accident fatal du travail et la rémunération entre les pays du groupe de la Suède (à la fois très individualiste et parangon de l'État-Providence) et celui du Bangladesh – et non une société individualiste globale avec des zones prolétarisées comme le conjecture Bauman.

Le contraste entre l'atelier asiatique et la grande quincaillerie européenne est très marqué : faibles salaires et forte exposition aux risques industriels sont du côté de l'atelier asiatique. La littérature du « double standard » reste dans une perception trop locale des risques. Or, localement les risques industriels ont baissé en Europe, et en Asie, des améliorations sont portées suite aux désastres industriels. Par exemple, le Parlement de Dacca a fortement relevé le salaire minimum après la tragédie du Rana Plaza.

## Conclusion

Les éléments qui peuvent être dégagés comme étant favorables à une réduction et atténuation des risques industriels dépassent le cadre interne d'une seule entité de production. L'opposition Simple/Complexe sur laquelle est bâtie la théorie initiale de Kenichi Ohmae de la globalisation n'est pas celle qui se retrouve dans l'analyse des accidents industriels : les accidents se produisent avec des technologies plutôt anciennes et selon des scénarios répétitifs. La littérature stratégique, de Sun Tze à Liddell Hart, contient une autre opposition entre Indirect/Direct prônant une culture de l'esquive et non la recherche de la bataille décisive, qui éclaire mieux un certain nombre de facteurs favorables à l'amélioration continue des processus de production et de fourniture de services.

Les principes de séparation de pouvoirs, par exemple, ceux qui régissent dans l'aviation civile la séparation entre le bureau d'analyse des accidents, le service chargé de l'application de la réglementation et l'exploitant, amènent à complexifier le schéma organisationnel. Un principe Indirect/Direct repose sur un Indirect qui prévient les éventuelles confusions d'intérêts. Dans les relations industrielles, les deux situations les plus marquées dans un sens ou dans l'autre, la Suède du côté de l'incidence très faible, le Bangladesh dans la répétition d'accidents industriels qui alimente de la violence politique, peuvent être mise sous l'analyse entre un système indirect, misant sur la gestion paritaire, dans le cas de la Suède, à un système direct, avec une représentation parlementaire ou des organisations reflétant chacun des intérêts coalisés comme au Bangladesh. À l'échelle globale, les résultats agrégés de l'étude de l'évolution des risques industriels entre 2001 et 2014 sont marqués par ce contraste issu de l'évolution favorable de pays du groupe de la Suède, et de l'évolution défavorable du groupe de pays basé sur des principes de relations industrielles dont fait partie le Bangladesh.

## Bibliographie

- BAUMAN Z., *Globalization: the human consequences*, Cambridge (UK): Polity Press, 1998.
- BAUMAN Z., *Collateral Damage: Social Inequalities in a Global Age*, Cambridge (UK): Polity Press, 2011.
- BECK M., The Risk implications of Globalization: An Exploratory Analysis of 105 Major Industrial Incidents (1971-2010), *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 13, 309, pp. 1-21, 2016.
- BECK U., *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité* (édition citée : tr. fr., 2001), Paris : Aubier, 1986.
- BECK U., *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation* (édition citée : tr. fr., 2003), Paris : Aubier, 2002.
- BECK U., *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, Paris, Aubier, 2006.
- BECK U., Clash of Risk Cultures or Critique of American Universalism (review of Wuthnow's book, *Be very afraid*), *Contemporary Sociology*, 40, 6, pp.662-667., 2011.
- Doi : 10.1177/0094306111425017
- BECK, U., Emancipatory Catastrophism: What does it means to climate change and risk society, *Current Sociology*, January, 63, pp. 75-88, 2015.
- BREMMER I., *The End of the Free Market. Who wins the war between States and corporations?* London: Penguin Books, 2010.
- CASTLEMAN B.I., "The double standard in industrial hazards", in Ives, J. (Ed.) *The Export of Hazard: Transnational Corporations and Environmental Control Issues*; Boston: Routledge, pp. 60-69, 1985.
- DIONNE-PROULX J., CARRIÈRE J.-B., BEAUCHAMP Y., Gestion stratégique des nouvelles technologies et prévention d'accidents, *Revue canadienne des sciences de l'administration*, 16, 1, mars, pp.38-52, 1999.
- ELIAS N., *La dynamique de l'Occident* (Première édition allemande : 1939). Paris: Calmann-Lévy, 1975.
- EUZÉNAT D., MORTEZAPOURAGHDAM M., Les changements d'organisation du travail dans les entreprises. Quelles conséquences sur les accidents du travail des salariés ? *Économie et Statistique*, n°486-487, pp. 129-147, 2016.
- HALL P. A., SOSKICE D., Les variétés de capitalisme, *L'année de la régulation*, 6, 47-124, 2002.
- HÄMÄLÄINEN P., The effect of globalization on occupational accidents, *Safety Science*, 47, pp.733-742, 2009.
- HÄMÄLÄINEN P., SAARELA K. L., TAKALA J., Global trend according to estimated number of occupational accidents and fatal work-related diseases at region and country level, *Journal of Safety Research*, 40, pp. 125-139, 2009.
- LA FONTAINE J., *Fables*, Paris, 1668.
- MYRDAL G., *Asian Drama: An inquiry into the Poverty of Nations*, (édition citée : Abridged by King S., 1971), London : Penguin Books, 1968.
- OHMAE K., *La Triade. Émergence d'une stratégie mondiale de l'entreprise*, Paris, Flammarion, 1985.
- POPLIN G. S., MILLER H. B., RANGER-MOORE J., BOFINGER C. M., KURZIUS-SPENCER M., HARRIS R. B., JEFFEREY L. BURGESS J. L., International evaluation of injury rates in coal mining : A comparison of risk and compliance-based regulatory approaches, *Safety Science*, 46 (8), pp. 1196-1204, 2008.